

# ASSEMBLEE DE CORSE

## DELIBERATION N° 07/129 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS AERIENS

SEANCE DU 25 JUIN 2007

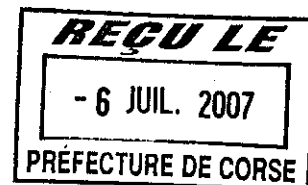
L'An deux mille sept, et le vingt-cinq juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ALBERTINI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette,  
ALESSANDRINI Alexandre, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI  
Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI  
Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI  
Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee,  
DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI  
Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI  
Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, MARCHIONI  
François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne,  
MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI  
Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-  
VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique,  
SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI  
Jean-Guy

### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme ALIBERTINI Rose à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee  
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme FILIPPI  
Geneviève  
Mme ANGELI Corinne à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier  
M. GALLETTI José à Mme GORI Christiane  
M. LUCIANI Jean-Louis à M. DOMINICI François  
Mme NATALI Anne-Marie à M. LECCIA Jean-Pierre  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne



Mme RICCI Annie à Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale  
 M. de ROCCA SERRA Camille à M. ALBERTINI Jean-Louis  
 Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme BURESI Babette  
 Mme SCOTTO Monika à M. MONDOLONI Jean-Martin  
 M. SISCO Henri à M. ALESSANDRINI Alexandre.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 55,
- VU** la motion déposée par Mme Joselyne MATTEI-FAZI,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**ADOpte** la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** les orientations communautaires sur les aides au transport maritime du 17 janvier 2004, fixant la durée des contrats de service public à une période raisonnable, de l'ordre de six années,

**CONSIDERANT** que sur ces bases, la Collectivité Territoriale de Corse a choisi de retenir pour la délégation de service public sur la desserte maritime entre Marseille et la Corse une durée de sept ans,

**CONSIDERANT** l'encadrement du 10 décembre 1994 relatif aux aides d'Etat dans le secteur de l'aviation, limitant à un maximum de trois années la durée des contrats de service public dans ce secteur,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'harmoniser la périodicité des contrats de service public relatifs aux transports aériens et maritimes entre la Corse et le Continent,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Conseil Exécutif d'engager avec le gouvernement les démarches nécessaires afin d'obtenir des autorités européennes un allongement de la durée des délégations de service public dans le domaine des transports aériens ».

#### **ARTICLE 2 :**

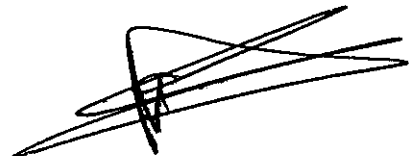
La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 juin 2007

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse



**Jean-Louis ALBERTINI**